

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 janvier 2022

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Convocation du 30 décembre 2021

Nombre de conseillers

En exercice : 9

Présents : 8

Absent excusé : 1

Le six janvier deux mil vingt deux, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de FONTAINE-COUVERTE, légalement convoqué, s'est réuni à la salle communale de loisirs, sous la présidence de Monsieur BASLÉ Jérôme, Maire,

Présents : M. BASLÉ Jérôme, Mme JAFFRE Adeline, M. BOUVIER Serge, Mme PIQUET Vanessa, Mme MELAINE Nathalie, M. POMMIER Sébastien, M. CAHOREAU Mickaël, Mme BÉDIER Jeannick.

Absente excusée : Mme SORIEUX Anita

Secrétaire : Mme MELAINE Nathalie

Le procès verbal du conseil municipal du 16 décembre 2021 ne fait pas l'objet de remarques et est adopté à l'unanimité des membres présents.

2022-01 Cession des parcelles cadastrées A n°770, A n°771, A n°774, A n°775 et A n°777 par Monsieur et Madame BÉASSE Dominique à la commune de Fontaine-Couverte

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur et Madame BÉASSE Dominique domiciliés 790, Chemin des Hunaudières à Fontaine-Couverte ont donné leur accord sur la cession à 0.50 € le m² au profit de la commune de Fontaine-Couverte des parcelles cadastrées A n°770, A n°771, A n°774, A n°775 et A n°777.

Ces parcelles, d'une superficie totale de 40a 24ca, font partie intégrante du chemin dit « des Hunaudières » qui a été goudronné par la commune de Fontaine-Couverte et entretenu par elle pendant de nombreuses années mais sont restées propriété de Monsieur et Madame BÉASSE Dominique. Ledit chemin dessert trois habitations et deux fermes. La nouvelle communauté de communes du Pays de Craon, à laquelle appartient la commune de Fontaine-Couverte, veut bien continuer à l'entretenir à condition que la commune de Fontaine-Couverte en soit propriétaire.

Monsieur le Maire dit qu'il est donc nécessaire de régulariser la situation et qu'il convient d'acquérir ces parcelles. Il demande au conseil municipal de se prononcer sur cette acquisition.

Le conseil municipal,

Vu le courrier de Monsieur et Madame BÉASSE Dominique en date du 06 janvier 2022 souhaitant vendre les parcelles cadastrées A n°770, A n°771, A n°774, A n°775 et A n°777 au prix de 0.50 € le m²,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE de faire l'acquisition des parcelles cadastrées A n°770, A n°771, A n°774, A n°775 et A n°777, d'une superficie de 4 024 m², à 0.50 € le m², soit un prix d'achat total de 2 012.00 € ;

DIT que les frais d'acte notarié seront à la charge de la commune de Fontaine-Couverte ;

DÉSIGNE Maître Virginie Marsollier – Biela, notaire à Cossé-Le-Vivien pour la rédaction de l'acte authentique ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique à intervenir et toutes les pièces relatives à ce dossier.

.../...

2022-02 Rénovation énergétique et thermique de la salle communale de loisirs : Avant projet définitif, plan de financement, demandes de subventions

Par délibération en date du 21 octobre 2021, le conseil municipal a décidé de lancer le projet de rénovation énergétique de la salle communale de loisirs. Ce projet inclut le remplacement de la chaudière au fioul de la mairie par une chaudière à granulés de bois. Par ailleurs, il est prévu la reprise de l'isolation d'une salle de réunion à la mairie.

Monsieur le Maire indique qu'en l'état actuel des études et des connaissances en possession de la commune, les travaux programmés s'élèvent à un montant total estimé à 339 192.46 HT. Il présente le plan de financement prévisionnel arrêté comme suit à la date du 06/01/2022 :

-Plan de financement prévisionnel 06/01/2022-

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT HT
<u>Divers</u> Audit 2190 € -Etudes techniques – diagnostics Coordonnateur SPS, insertions...	10 000.00	<u>Etat</u> DETR / DSIL Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux Dotation de Soutien à l'Investissement Local	169 596.23
Maîtrise d'œuvre	27 000.00	<u>Région</u> (1) 50 €/m ² de shab (surface habitable)	13 500.00
Lots 1 à 10	288 000.00	<u>ADEME</u> (1) Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie	19 520.00
Isolation salle mairie	14 192.46	<u>Département</u> (1) Subvention départementale au titre du plan Mayenne relance –volet communal-	7 311.00
		<u>Leader</u> (1) GAL Sud Mayenne	17 600.00
		<u>Autofinancement</u>	111 665.23
TOTAL	339 192.46	TOTAL	339 192.46

(1) subventions à solliciter

Afin de mettre en œuvre ce projet, Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'adopter le projet et d'approuver le plan de financement prévisionnel.

Considérant la volonté de la commune de Fontaine-Couverte d'améliorer la performance énergétique et thermique de la salle communale de loisirs et de la mairie,

Vu l'avant projet détaillé établi par Ti'KAé Maîtrise d'œuvre à Janzé (35),

Vu le devis de Hinge rénovation à Fontaine-Couverte concernant l'isolation d'une salle de réunion à la mairie, (DE00000177 du 06 janvier 2022),

Vu le plan de financement proposé pour ce projet,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

.../...

- ADOPTE le projet de rénovation énergétique et thermique de la salle des loisirs et de la mairie,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel présenté,
- SOLLICITE une subvention au titre de l'appel à projets commun « Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) –année 2022- d'un montant de 169 596.23 (soit 50 % des dépenses estimées HT),
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à cette demande de subvention.

Le 12 janvier 2022
Le Maire,